

AMENAGEMENT : avis défavorable pour l'agrandissement de Mr Bricolage à Courseulles-sur-Mer

La demande d'agrandissement du magasin [MR BRICOLAGE](#) / T : 02.38.43.50.00 de Courseulles-sur-Mer a été reçu un avis défavorable de la part de la Commission départementale d'aménagement commercial du Calvados. Le gérant du magasin souhaite faire passer la surface de 1164 m² à 2170 m², et malgré ce premier avis, il compte proposer à nouveau un dossier d'extension à la CDAC. Par ailleurs, si les travaux d'agrandissement sont lancés, ils ne gêneront pas l'activité du magasin.